



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 23424

## Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation particulièrement difficile des producteurs de géraniums des Hauts de l'Ouest de la Réunion, victimes de graves intempéries au cours des premiers mois de cette année 2003. En effet, de fortes pluies persistantes ont ruiné les efforts engagés ces dernières années par la coopérative agricole des huiles essentielles de Bourbon pour réhabiliter la production agricole et pérenniser cette filière traditionnelle du département. La culture et la distillation du géranium valorisent ces hautes terres et assurent aux agriculteurs un complément de revenu non négligeable notamment à travers le développement d'un tourisme rural de proximité. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si des mesures d'aides exceptionnelles ne pourraient pas être prises en charge par l'État, afin de permettre le maintien de cette activité.

## Texte de la réponse

La production réunionnaise d'essence de géranium connaît des difficultés, notamment en raison de problèmes climatiques rencontrés en 2003. Les pouvoirs publics sont attentifs au développement de cette filière qui valorise les hautes terres de la Réunion, conforte le revenu des agriculteurs et participe au développement du tourisme rural. Ainsi, après le cyclone Dina du 22-23 janvier 2003, l'État a pris en charge à hauteur de 50 % les pertes de récolte et les pertes de fonds permettant ainsi aux exploitants de relancer la production. Par ailleurs, l'État, via l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM), apporte son soutien au secteur, au titre de l'encadrement des producteurs et des investissements de manière régulière depuis plusieurs années. En 2002, les crédits ouverts par l'office s'élevaient à 113 400 euros. De même, pour redynamiser la filière et agir sur le long terme de manière structurelle, un nouveau programme sectoriel portant sur la période 2003-2006 a été mis en place, financé par l'office, le conseil général et l'Europe. En 2003, la participation de l'ODEADOM atteint 87 700 euros et se décompose de la façon suivante : études : 10 000 euros ; encadrement et contrôle qualité : 59 700 euros ; investissements : 18 000 euros. Il convient également de rappeler que cette production bénéficie depuis 1996, d'une aide communautaire, au titre du POSEIDOM agricole, d'un montant de 44,68 euros par kilo d'huile essentielle qui a représenté, en 2002, une dépense globale de 140 790 euros versée par l'ODEADOM aux planteurs par l'intermédiaire de la CAHEB.

## Données clés

**Auteur :** [M. René-Paul Victoria](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23424

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 août 2003, page 6232

**Réponse publiée le** : 23 mars 2004, page 2249